

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 mars 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2009-284-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-285-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-286-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 MARS 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 mars 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-287-DEC TROTTOIR / BOULEVARD DE HAUTEVILLE

ATTENDU la demande de citoyens afin que soit installé un trottoir sur le boulevard de Hauteville, entre la côte Boisée et le chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu que cette demande soit transmise au Comité de coordination au développement municipal (CCDM) pour étude et recommandation (incluant le financement proposé) au Comité exécutif.

CE-2009-288-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 15 janvier 2009.
-

**CE-2009-289-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN
ENTREPÔT POUR VÉHICULES LOURDS AU
GARAGE MUNICIPAL DE TERREBONNE / LOT
9 / VENTILATION ET CONTRÔLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la construction d'un entrepôt pour véhicules lourds au garage municipal situé au 1051, rue Nationale (lot 9 – ventilation et contrôles);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2009, à savoir :

Ventilation Bernier & Bilodeau inc.	51 922,50\$ (t.t.c.)
Chomedey Métal	54 518,63\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ventilation Bernier & Bilodeau inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 20 mars 2009 par Mme Manon Beaulieu et M. Dany Bergeron, architectes de la firme Bergeron Thouin, architectes s.e.n.c. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **VENTILATION BERNIER & BILODEAU INC.**, datée du 10 mars 2009, pour la construction d'un entrepôt pour véhicules lourds au garage municipal situé au 1051, rue Nationale (lot 9 – ventilation et contrôles), le tout pour un montant de 46 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 398. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0079 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-290-DEC ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE MISE EN
VALEUR INTÉGRÉE / HYDRO-QUÉBEC /
HALTES VÉLOS TRANSTERREBONNE /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est admissible au Programme de mise en valeur intégrée de la société Hydro-Québec en raison de la construction d'une ligne de transport d'électricité à 120 kV, appelée Paquin-Saint-Lin ainsi que d'un poste 120 kV, à Saint-Lin-Laurentides ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins s'est vue allouer par la société Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 19 418\$ et que les organismes admissibles de la MRC Les Moulins se sont entendus pour que « *La quote-part totale convenue soit allouée à la Ville de Terrebonne pour réaliser un projet* », et ce, en vertu de la résolution numéro 6918-03-09 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'engage à soumettre à la société Hydro-Québec, pour approbation, une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à la société Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

ATTENDU QUE le projet proposé est la construction de trois (3) haltes vélos pour le nouveau tronçon de la TransTerrebonne dans le secteur de LaPlaine ;

ATTENDU la préparation des documents énumérés ci-après et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

- estimations de M. Jacques Dumas datées du 20 mars 2009 ;
- plan démontrant les trois (3) haltes vélos ;
- fiche d'initiative.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que la Ville de Terrebonne adhère au programme de mise en valeur intégrée et autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une entente à intervenir avec la société Hydro-Québec.

QU'une demande soit faite à la société Hydro-Québec afin de verser sa quote-part de la somme allouée pour la construction de trois (3) haltes vélos de la TransTerrebonne dans le secteur de La Plaine.

**CE-2009-291-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 850 135,30\$ préparée le 19 mars 2009.

**CE-2009-292-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 113 223,11\$ préparée le 18 mars 2009.

CE-2009-293-DEC NOMINATION / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 123-03-2009 modifiant l'organigramme de la Direction de l'incendie et créant deux (2) postes, soit chef de division, formation, opération et éthique professionnelle, et chef de division, opérations et soutien ;

ATTENDU l'affichage de ces deux (2) postes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Érick Harnois au poste de chef de division, prévention, formation et éthique professionnelle, ainsi que M. Dave Sévigny au poste de chef de division, opération et soutien, à la Direction de l'incendie à compter du 29 mars 2009 pour les deux (2) postes, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de MM. Harnois et Sévigny soit fixé à l'échelon 1 de la classe 9, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2009-294-DEC NOMINATION / COORDONNATEUR DÉVELOP-
PEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT /
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU la vacance au du poste de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Marc Léger ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer M. Marc Léger à titre de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale, à compter du 20 avril 2009, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009. Que le salaire de M. Léger soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2009-295-REC LETTRE D'ENTENTE 2009-01 / SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SECTION LOCALE 1009 / APPLICATION DE
L'ARTICLE 11.02**

ATTENDU la nomination de M. Alain Ouellette au poste de contremaître hygiène du milieu et voirie le 21 janvier 2009 ;

ATTENDU le départ de M. Raynald Lapointe le 28 septembre 2008 ;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Marcel Grenier le 19 décembre 2008 ;

ATTENDU les dispositions de l'article 11.02 de la convention collective ;

ATTENDU le dépôt du grief numéro 08-42 qui stipule que la Ville de Terrebonne n'a pas respecté la convention collective des cols bleus et plus particulièrement l'annexe F et l'article 10.01 en ne comblant pas tous les postes prévus à cette dernière ;

ATTENDU le dépôt du grief 08-73 qui stipule que la Ville de Terrebonne ne respecte pas la convention collective et plus particulièrement le plancher d'emploi en ne comblant pas tous les postes prévus à cette dernière ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, ont convenu d'une lettre d'entente afin que soit appliqué l'article 11.02 de la convention collective qui prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau minimum d'effectifs de 93 employés réguliers au 1^{er} janvier 2007 ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2009-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2009-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant l'application de l'article 11.02 de la convention collective qui prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau minimum d'effectifs de 93 employés réguliers au 1^{er} janvier 2007.

CE-2009-296-DEC PRÊT D'UN POLICIER A L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC / PROLONGATION

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-133-DEC autorisant le prêt du sergent Alain Caron à l'École nationale de police du Québec pour un mandat de trois (3) ans, soit du 3 avril 2006 au 31 juillet 2009, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années supplémentaires ;

ATTENDU QUE le sergent Alain Caron désire poursuivre son mandat pour les deux (2) années supplémentaires à l'École nationale de police du Québec ;

ATTENDU QUE les termes du contrat demeurent les mêmes quant aux modalités de remboursement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avenant de prolongation de la convention avec M. Alain Caron, La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne et l'École nationale de police du Québec, concernant le prêt du sergent Alain Caron à l'École nationale de police pour une durée supplémentaire de deux (2) ans, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente jointe à la présente.

CE-2009-297-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES – POMPIERS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes - pompiers (SOU-2009-20);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 mars 2009 à 11 h 05, à savoir :

Vêtement X-Press	24 698,74\$
C.L.B. Uniformes inc.	27 173,42\$
Surprenant & Fils	28 641,75\$
Division de 139519 Canada inc.	
Les Distributeurs R. Nicholls inc.	30 496,51\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Vêtement X-Press s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 mars 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la compagnie **VÊTEMENT X-PRESS**, datée du 9 mars 2009, pour la confection d'uniformes - pompiers, le tout pour un montant de 21 881,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0055 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-298-DEC FEUX D'ARTIFICES / CÉGEP DE TERREBONNE / 2 AVRIL 2009

ATTENDU la demande de M. Serge Viau, professeur de physique au cégep de Terrebonne, datée du 6 mars 2009, afin d'obtenir l'approbation pour la tenue de lancement de huit (8) fusées miniatures le matin du 2 avril 2009 (remis au 6 avril 2009 en cas de mauvais temps) ;

ATTENDU QUE ces pièces (moteurs de lancement) sont considérées comme pièces pyrotechniques et seront utilisées pour une période de formation en astrophysique, formation du programme des sciences de la nature du cégep de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'article 5.1.1.3 du règlement numéro 75-2 sur la prévention des incendies prévoit d'autoriser de telle activité en respectant les conditions décrétées par le service incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'autoriser M. Serge Viau, professeur de physique au cégep de Terrebonne, à procéder au lancement de huit (8) fusées miniatures le 2 avril 2009 (remis au 6 avril 2009 en cas de mauvais temps), le tout, en respect des règles de sécurité émises par la Direction de l'incendie de Terrebonne, et ce, à l'emplacement désigné par le directeur de l'incendie.

**CE-2009-299-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE /
EXTRÉMITÉ EST DU CHEMIN SAINT-ROCH**

ATTENDU QU'à l'extrémité est du chemin Saint-Roch, soit entre les numéros civiques 1440 et 1975, aucun luminaire de rue n'est installé ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un secteur en retrait où une nouvelle construction est présente depuis une dizaine d'années (#1600) et où plusieurs véhicules volés ont été retrouvés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec pour l'ajout de deux (2) potences de 70 W sur les poteaux existants, et ce, tel qu'illustré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0078 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-300-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE
PARCS ET DE STATIONNEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien d'éclairage de parcs et de stationnements (SOU-2009-13);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mars 2009 à 11 h 02, à savoir :

	1 an	3 ans
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	15 802,50\$	47 983,17\$
Fine Pointe Tech inc.	17 540,78\$	54 315,48\$
Laurin, Laurin (1991) inc.	26 198,29\$	81 303,87\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 mars 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE**, datée du 13 mars 2009, pour l'entretien d'éclairage de parcs et de

stationnements, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 42 510\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0077 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-301-REC ENTENTE AVEC LA VILLE DE BOIS-DES-FILION / COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

ATTENDU QUE les Villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion désirent répéter en 2009 la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) sur leur territoire respectif, et ce, pour deux (2) journées ;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente sont identiques à l'an dernier en tenant compte de frais de gestion de 15% ajoutés à la participation de la Ville de Bois-des-Filion ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour le partage des coûts relativement à la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.).

Que les conditions prévues à l'entente de l'année 2008 soient reconduites pour l'année 2009.

Que le calendrier suivant pour la collecte des résidus domestiques dangereux 2009 soit et est accepté :

23 mai 2009	Ville de Bois-des-Filion Place du Millénaire Intersection Adolphe-Chapleau et le boulevard des Laurentides
19 septembre 2009	Secteur Terrebonne Centre Angora 4125, rue d'Argenson

CE-2009-302-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES / COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES RÉSIDUS VERTS

ATTENDU QUE lors de l'étude budgétaire 2009, le Conseil a choisi de reconduire la collecte verte aux deux (2) semaines, et ce, pour la période du 7 mai 2009 au 26 novembre 2009 ;

ATTENDU QUE les résidus visés se composent de plantes, de gazon, de petites branches attachées en fagot, de feuilles mortes à l'automne et finalement, les sapins de Noël au mois de janvier ;

ATTENDU QUE l'adjudicataire devra choisir un site de compostage autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et accepté par la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres afin d'instaurer une collecte de résidus verts.

Que le cahier des charges contienne le coût pour une collecte le mercredi et contienne également le coût pour une collecte le jeudi afin de comparer ces derniers.

**CE-2009-303-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES
MATÉRIAUX / TRAVAUX DE RÉFECTION
D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE PAVAGE SUR
CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'égout domestique et de pavage sur la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les travaux se réaliseront aux mois de mai et juin 2009 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Groupe Qualitas inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'égout domestique et de pavage sur la côte de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 21 930\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0080 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-304-DEC SOUMISSION / SERVICES DE
PATROUILLEURS DANS LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2009-23);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2009 à 11 h 03, à savoir :

Haute Sécurité et Investigation inc.	79 864,71\$ <i>non conforme</i>
Groupe Action Sécurité	84 571,59\$
Sécurité des Deux-Rives ltée	99 974,52\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Action Sécurité s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mars 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE ACTION SÉCURITÉ**, datée du 24 février 2009, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 74 925\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0058 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-305-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Vice-président

Assistant-secrétaire

**N.B. : PRENEZ NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE
COMITÉ EXÉCUTIF LA SEMAINE
PROCHAINE LE 1^{er} AVRIL PROCHAIN.**